

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations

### du Conseil Communautaire

-----

Réunion du jeudi 11 juillet 2019 à 19 h 00

Convocation envoyée le 4 juillet 2019

**Présents :** Serge RONDEAU (Président), Claude BARRETEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Thierry RICHARDEAU, Jean-Yves GAGNEUX, Yoann GRALL, Didier BUTON, Freddy BARRETEAU (suppléant de Philippe GUERIN), Jean-Jacques ROUZAUULT, Christian BILLON, Marie-Josée BROSSET, Sylviane BRUN-BOUTET, Lydie GAUTRET, Cyril GENAUDEAU, Francette GIRARD, Jean-Michel MARSAC, Thomas MERLET, Louis-Claude MOLLE, Rémi PASCREAU, Claudie PELLOQUIN, Michel QUAIREAU, Julien QUEREAU, Bernard SACHOT, Denis TESSON, Corine VRIGNAUD

**Représentés :** Martine BARRAU par Francette GIRARD Patricia BERNARD par Christian BILLON  
Sophie BRIEE par Jean-Yves BILLON Sandra DEBORDE-LAVERGNE par Lydie GAUTRET  
Pascal GADE par Thomas MERLET Béatrice KARPOFF par Denis TESSON  
Sophie LANDREAU par Claudie PELLOQUIN Florence MENUET par Julien QUEREAU

**Absents :** Robert GUERINEAU, Colette JAUNET, Richard SIGWALT et Annie TISSEAU

**Secrétaire :** Didier BUTON

#### Objet : Services à la Population

#### Haras des Presnes - Ajustement des conditions d'utilisation des équipements

Par une délibération du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de gérer en régie les équipements partagés et les gîtes du site du Haras des Presnes à SAINT GERVAIS.

Les conditions d'utilisation des équipements et des gîtes du Haras des Presnes ont été arrêtées une première fois par une délibération du Conseil Communautaire du 25 octobre 2018. Elles ont ensuite été modifiées par une délibération du 24 janvier 2019.

Il est proposé par la présente délibération de compléter la délibération du 24 janvier 2019 afin d'ajouter à la grille tarifaire des locations des gîtes des tarifs à la nuitée. En effet, à l'occasion des concours hippiques organisés sur le site, les demandes de séjour en gîte portent surtout sur des durées de 3 jours maximum plutôt que sur des durées à la semaine.

Ainsi, il est proposé d'adopter les tarifs à la nuitée suivants :

Gîtes (tarifs ttc)	Réf.	tarif / nuitée basse saison	Réf.	tarif / nuitée haute saison
T4 - 6 personnes	14d	107 €	14e	133 €
T3 - 4 personnes	15d	81 €	15e	107 €
T2 - 2 personnes	16d	56 €	16e	81 €
Forfait ménage	17			60 €

La grille tarifaire complète est présentée dans les conditions d'utilisation des équipements du site du Haras des Presnes jointes en annexe.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu les statuts de « Challans Gois Communauté »,
- Vu la délibération du 24 janvier 2019 adoptant de nouvelles conditions d'utilisation du Haras des Presnes,
- Vu la délibération du 25 octobre 2018 adoptant les conditions d'utilisation du Haras des Presnes,
- Vu la délibération du 27 septembre 2018 définissant le nouveau mode d'exploitation pour une gestion en directe des infrastructures du Haras des Presnes,

- 1° ADOPTE les tarifs à la nuitée pour la location des gîtes comme indiqués ci-dessus ainsi que dans les conditions d'utilisation des équipements du site du Haras des Presnes jointes en annexe ;
- 2° AUTORISE l'application de ces conditions à partir du 11 juillet 2019 ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes, les documents à intervenir liés à cette opération.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Serge RONDEAU